



**Position de plaidoyer &
recommandations politiques des
femmes africaines à la CSW62**

sur le thème prioritaire de la CSW62:

*«Défis et opportunités pour atteindre
l'égalité des sexes et l'autonomisation des
femmes et des filles rurales»*

Thème à examiner: *«Participation et accès
des femmes aux médias, aux technologies de
l'information et de la communication et à leur
impact et utilisation en tant qu'instrument de
promotion et d'autonomisation des femmes»*



Dans le cadre de renforcer la participation et la contribution des femmes africaines à la 62ème session de la Commission des Nations Unies sur la Statut de la Femme (CSW62), FEMNET et ONG CSW/Afrique, en partenariat avec ONU Femmes et d'autres partenaires ont convoqué une Réunion stratégique régionale de la société civile, à Johannesburg en octobre 2017. Les participants à la réunion ont élaboré des stratégies clés afin d'avoir une participation globale et concrète des femmes et des filles vivant dans les milieux ruraux. Une participation plus large de la société civile avant, pendant et après la CSW62 a également été convenue. Trois assemblées nationales au Kenya, au Malawi et au Cameroun ont été organisées avant la réunion régionale pour amplifier la voix des femmes et des filles rurales afin d'assurer une participation significative et une reconnaissance de leur rôle dans l'élaboration et la contribution des programmes de développement durable. Suite à ces rencontres, une réunion régionale plus vaste sur la stratégie pré-CSW62 des organisations de défense des droits des femmes s'est tenue en février 2018 à Addis-Abeba, en Ethiopie.

Les processus ci-dessus ont abouti à une position de plaidoyer commune et à des recommandations politiques avec des messages clés à utiliser pour faire pression sur les gouvernements avant et pendant la CSW62; la position commune et la réunion sur la stratégie régionale sont des outils clés pour soutenir la dynamique de plaidoyer et l'échange d'idées, d'informations et de stratégies au-delà de la CSW62. La réunion de stratégie pré-CSW62 a regroupé des représentants nationaux, sous-régionaux et régionaux des organisations de défense des droits de la femme, des agences onusiennes et des partenaires qui travaillent et soutiennent le travail des organisations de défense des droits de la femme en Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud.

Vous trouverez ci-dessous les recommandations consensuelles de la réunion d'Addis-Abeba qui seront présentées lors de la conférence mondiale de la CSW62 qui se tiendra en mars 2018.

A. Renforcer les cadres normatifs et juridiques et éliminer les lois et les politiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles vivant dans les communautés rurales

- 1. Adopter des mesures efficaces de réduire les obstacles infrastructurels, les taux élevés d'analphabétisme, la violence à l'égard des femmes et des filles, l'inégalité globale dans la distribution des ressources sanitaires et améliorer l'accès aux informations et aux services complets sur la SDR pour les femmes et les filles qui vivent dans les zones rurales.** La SDR est inextricablement liée à la réalisation des objectifs de développement plus larges. Sa reconnaissance est inscrite dans l'Agenda de Développement Durable à l'horizon 2030 au moyen d'objectifs spécifiques (points 3.7 et 5.6). La réalisation de la SDR pour les femmes et les filles vivant dans les zones rurales est la clé de la réalisation des aspirations de l'Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063 pour assurer la transformation structurelle et le développement inclusif pour tous. Il faut s'assurer qu'il existe des moyens complets de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles vivant en milieu rural en fournissant des procédures opérationnelles de niveau standard, des maisons de refuges / abris, des voies d'orientation, un appui psychosocial, la réintégration dans les communautés, des soins et des traitements complets ainsi que l'autonomisation économique. Les femmes et les filles vivant dans les zones rurales sont confrontées à toutes formes de violation et d'abus qui ne sont pas signalées en raison du manque d'informations, de services, de longues distances à parcourir et sont parfois forcées de retourner aux auteurs qui ne sont pas incarcérés ou sont protégés par la famille ou les chefs traditionnels. Nous lançons un appel aux Etats membres à mettre en place des mécanismes de sauvegarde adéquats pour mettre fin à la violence envers les femmes vivant dans les communautés rurales et marginalisées.
- 2. Demander l'intégration de la SDR** dans les programmes d'autonomisation des femmes en milieu rural avec une référence particulière aux jeunes, aux pauvres et aux femmes vivant avec un handicap et aux femmes vivant avec le VIH/SIDA ainsi que les survivantes de violence sexuelle et sexiste (SGBV) et de fistules. Eliminer les obstacles juridiques, politiques et administratifs à l'endroit de l'infrastructure, de l'éducation, de l'égalité entre les sexes, de la distribution des ressources sanitaires pour les ressources humaines et les produits de base. Assurer l'accès à des services et des informations complets, abordables, disponibles, accessibles, sans jugement et de qualité de SDR, y compris l'éducation sexuelle complète adaptée à l'âge (ESC), le planning familial, les contraceptifs et l'avortement médicalisé. Assurer un financement adéquat des services de SSR, en particulier des services adaptés aux jeunes et un dépistage du VIH sans stigmatisation, y compris un dépistage gratuit des maladies non transmissibles et des traitements. Eliminer les pratiques patriarcales et préjudiciables telles que le mariage précoce et forcé des enfants, le repassage des seins et les mutilations / coupures génitales féminines (MGF / C). Collaborer avec les leaders religieux et les chefs culturels afin de lutter contre les normes et pratiques sociales nuisibles. Demander aux Etats de respecter et de dépasser l'allocation minimale de 15% (Déclaration d'Abuja) des budgets nationaux.

- 3. Reconnaître et traiter le fardeau disproportionné du VIH/SIDA sur les jeunes filles adolescentes et les femmes, caractérisé par une épidémie féminisée et soutenu par des inégalités entre les sexes et des obstacles structurels à l'accès aux services.** Le manque d'accès à l'information, à l'éducation et aux services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, aggravé par la vulnérabilité issue des normes culturelles et sociales nuisibles, les femmes et les filles africaines en particulier dans les zones rurales continuent de supporter un fardeau disproportionné du VIH et font face aux défis d'accéder et d'adhérer aux services de traitement et de soins. Nous demandons au gouvernement d'accélérer les programmes et les politiques sexospécifiques de prévention, de soins et de traitement du VIH qui ne criminalisent pas les femmes et les filles dans leur diversité et de veiller à ce qu'ils soient soutenus afin d'atteindre la suppression virale.

B. Mettre en œuvre des politiques économiques et sociales pour l'autonomisation des femmes et des filles vivant dans les communautés rurales

- 1. Investir et engager des ressources pour l'autonomisation et la promotion des droits des femmes et des filles vivant dans les zones rurales et créer un environnement propice à leur participation entière et effective à la formulation de politiques économiques et développementales inclusives.** Encadrer l'autonomisation économique des femmes et la justice pour y inclure leur accès et contrôle sur les ressources économiques telles que la terre, l'accès au travail décent, le contrôle de leur temps et la participation effective à la prise de décision économique à tous les niveaux, non seulement au niveau micro mais aussi macroéconomique à partir du ménage jusqu'aux institutions internationales et aux espaces politiques. Veiller à ce que les politiques comprennent des mesures efficaces de lier les produits et les biens des femmes aux marchés régionaux et mondiaux et de protéger et prioriser la production nationale. Assurer une participation et un engagement significatifs des femmes et des filles vivant dans les communautés rurales à tous les niveaux de la conception des projets d'autonomisation économique des communautés, la phase du cycle de processus et des processus de collecte des données.
- 2. Adopter des approches intégrées et intersectorielles de l'autonomisation économique et de la justice des femmes.** Reconnaître l'intersectionnalité du travail de soins non rémunéré, de l'agro-écologie et de l'économie rurale. Etablir des modèles nationaux alternatifs de moyens de subsistance des femmes qui reconnaissent le caractère intersectionnel des problèmes pour les femmes vivant dans les zones rurales et respectent l'indivisibilité de leurs droits, notamment l'intersectionnalité du travail des soins non rémunéré, la violence à l'égard des femmes, l'agro-écologie, l'accès aux marchés et l'autonomisation économique des femmes. Des stratégies intégrées garantiront des moyens de subsistance décents, la justice économique et mettront fin à toutes les formes de violence envers les femmes. En outre, il est impératif d'offrir aux femmes entrepreneurs vivant en milieu rural un forum leur permettant de surmonter collectivement leurs obstacles et d'avoir accès à des informations commerciales opportunes, à la formation de qualité et aux marchés et chaînes de valeur nationaux, régionaux et mondiaux.
- 3. Générer et publier de manière proactive des données** selon des normes de données ouvertes pour tous les aspects de la vie des femmes et des filles vivant en milieu rural. Les données devraient être ventilées par sexe, âge, quintile économique, lieu géographique et inclure des données qualitatives qui indiquent les réalités vécues et les expériences vécues par les jeunes femmes et les jeunes filles. La technologie

et les données sont essentielles pour garantir que les femmes ne soient pas laissées pour compte. Les données sont la clé pour obtenir une image précise des lacunes afin de pouvoir intervenir de manière significative et elles soutiennent des interventions politiques efficaces basées sur des données probantes. Assurer l'implication et la participation effectives des femmes et des filles tout au long des processus de collecte de données, y compris le plaidoyer politique. Le Consensus sur les Données en Afrique guide et encourage une approche plus forte des données inclusives pour orienter les décideurs politiques. Des initiatives émergentes telles que «Equal Measures 2030» visent à garantir que des liens sont établis entre les données et les preuves (données probantes) sur la vie des femmes et des filles, ce qui permet d'élaborer des actions.

4. **Promouvoir la justice fiscale à l'aide des politiques fiscales progressives aux niveaux national et mondial.** La fiscalité est universellement reconnue comme l'une des sources de financement les plus durables et les plus prévisibles pour la fourniture de biens et de services publics et comme un mécanisme essentiel de lutter contre les inégalités, y compris l'inégalité entre les sexes . Lorsque les Flux Financiers Illicites (FFI) sont endémiques dans un pays, ils contribuent à empêcher les gouvernements de remplir leurs obligations en matière de droits humains et plus particulièrement envers les femmes et les filles en limitant leur base de ressources. L'Afrique continue de perdre chaque année une somme de 50 milliards de dollars à cause des flux financiers illicites qui contribueraient autrement à lutter contre l'inégalité entre les sexes, en particulier pour les femmes et les filles des zones rurales. Nous en appelons donc à la création d'un organisme fiscal mondial des Nations Unies qui aidera à freiner ce phénomène. En outre, nous demandons qu'il y ait des systèmes fiscaux nationaux progressistes qui assurent une collecte juste et une répartition équitable des recettes publiques.
5. **Etablir des initiatives transparentes de mesures antidiscriminatoires pour autonomiser les femmes vivant dans les zones rurales à travers les marchés publics.** Ces marchés publics constituent la grande majorité des dépenses des gouvernements africains, créant ainsi une opportunité de marché importante et une voie fiscale unique pour les business appartenant à des femmes et une croissance économique inclusive. La divulgation proactive, la convivialité et l'accessibilité des données et des informations relatives au marché public par rapport à la planification, à l'attribution, à la mise en œuvre et à la supervision des marchés publics mis en place pour autonomiser les femmes renforceront la responsabilisation et l'efficacité globale des objectifs économiques des mesures antidiscriminatoires.
6. **Reconnaître, valoriser, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré des femmes,** notamment par des services sociaux publics universellement accessibles, abordables et de qualité. Il est important d'inclure le travail non rémunéré des femmes en tant que soignantes, agricultrices, productrices et transformatrices dans des programmes et des politiques sensibles au genre en vue de l'autonomisation économique des femmes. Les gouvernements doivent mesurer et refléter le travail de soins non rémunéré dans le PIB national et, en fin de compte, augmenter le budget et l'allocation des ressources pour une mise en œuvre effective des politiques visant à résoudre le problème des soins non rémunérés, du travail domestique exploiteur, intensifier les données et les preuves pour suivre de près le travail de soins non rémunéré, l'agro-écologie et les mécanismes ratifiés portant sur la violence à l'égard des femmes aux niveaux communautaire et national.

7. **Protéger et garantir le droit des femmes à la terre, à la sécurité foncière et à l'accès aux ressources naturelles.** Prendre des mesures efficaces pour lutter contre la discrimination sexiste généralisée qui entrave systématiquement l'accès et la propriété sécurisés des terres et d'autres ressources productives pour les femmes vivant dans les zones rurales. Assurer l'égalité en matière de droits de succession entre les filles et les garçons. Cela améliorera les moyens de subsistance des femmes et des filles et favorisera une autonomisation économique significative.
8. **Soutenir individuellement et collectivement les femmes vivant dans les zones rurales** afin d'accéder et de contrôler les formations de qualité pour les chaînes de valeur et les équipements et se conformer aux normes internationales et nationales pour avoir accès aux marchés à l'intérieur et à l'extérieur de leurs pays.
9. **Transformer les politiques agricoles existantes, en intégrant pleinement l'agriculture durable et résiliente aux changements climatiques (CRSA)** en tant que modèle alternatif économiquement viable, répondant aux besoins spécifiques et protégeant les droits des femmes, et respectueux de l'environnement; ceci inclut l'attention à la responsabilité des entreprises ainsi que le financement et la budgétisation publics de l'agriculture.

C. Renforcer la voix collective, le leadership et la prise de décision des femmes et des filles vivant dans les communautés rurales

1. **Adopter des mesures concrètes et un engagement effectif pour tirer parti de l'action des femmes rurales et lutter contre la sous-représentation des femmes et des filles vivant dans les communautés rurales dans la politique, la ligne politique et la prise de décision à plusieurs niveaux dès le ménage jusqu'aux espaces et institutions politiques régionaux et mondiaux.** Adapter et mettre en œuvre des mesures globales afin d'éliminer les obstacles existants et assurer la participation entière, égale et effective des femmes, des jeunes femmes et des filles à la prise de décision et au leadership à tous les niveaux. En outre, il est important de renforcer les compétences et les aptitudes en leadership individuel et collectif.
2. **Agir sur les engagements existants pour offrir des opportunités et renforcer la capacité des femmes et des jeunes femmes** (y compris les réfugiées et PDI) à participer activement et de manière significative à la planification nationale, à l'élaboration des politiques, à la mise en œuvre et à la budgétisation ainsi qu'à des réponses aux chocs, conflits et crises humanitaires qui exercent tous un impact sur leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Veiller à ce que les femmes et les filles dans les zones rurales soient respectées et reconnues comme des citoyens égaux et bénéficient du développement de toute sorte afin de satisfaire et de jouir de leur plein potentiel. Exiger que les femmes et les filles des zones rurales aient facilement accès à l'état civil.
3. **Soutenir le leadership, l'action collective et la négociation des femmes et surtout des jeunes femmes dans les groupes d'agriculteurs, les entreprises et les organisations de la société civile** afin de répondre à leurs besoins et priorités dans la prise de décision économique et politique et l'élaboration des politiques en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.
4. **Des ressources adéquates et des systèmes d'éducation abordables et de qualité, y compris dans les domaines liés aux STEM et des mécanismes de participation publique** qui soutiennent un engagement effectif afin d'influencer les politiques des femmes à

partit des niveaux communautaires jusqu'aux niveaux national, régional et international. Cela favorisera l'inclusion des femmes et des filles rurales vivant dans les zones rurales dans l'élaboration des processus et des décisions macroéconomiques et scientifiques et dans leur promotion.

D. Participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication ainsi que leur impact et leur utilisation en tant qu'instrument de promotion et d'autonomisation des femmes

- 1. Promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies d'information et de communication** par les femmes et les filles dans les communautés rurales, augmenter la publication de données ouvertes concernant ce groupe vulnérable et veiller à ce que ces données contribuent efficacement à améliorer leur mode de vie. Les nouvelles technologies d'information et de communication aideront également à rassembler des témoignages qui peuvent à leur tour influencer les processus politiques.
- 2. Renforcer les mécanismes de prévention et de réponse à la violence à l'égard des femmes assistée par la technologie.** Promouvoir la sensibilisation du public à la violence à l'égard des femmes assistée par la technologie.
- 3. Améliorer la capacité et la compétence technique** des détenteurs d'obligations sur l'enquête de fond, la collecte et la présentation de données probantes et les poursuites contre les auteurs de la violence à l'égard des femmes assistée par la technologie.



L'ONGCSW/Afrique est l'un des forums régionaux de la Commission de l'Organisation Non Gouvernementale sur le Statut de la Femme, établie en 2013 en tant que comité de fond sous les auspices de la Conférence de ONG (CoNGO). ONGCSW/Afrique a été créée afin d'accroître l'efficacité de la participation de la société civile africaine à la Commission sur le Statut de la Femme. Depuis sa création, l'ONG CSW/Afrique a assuré le leadership des femmes africaines en les incitant à participer à la CSW et en veillant à ce que les femmes s'engagent efficacement et contribuent aux processus menant à l'avant, pendant et après la Commission. Les membres de l'ONG CSW/Afrique comprennent: FEMNET - Réseau de Développement et de Communication des Femmes Africaines, FAS - Femmes Africa Solidarité, Akina Mama wa Afrika (AMAWA), AAWORD/AFARD, Eastern Africa Sub-Regional Support Initiative for the Advancement of Women (EASSI), Servitas Cameroun et Women in Law and Development in Africa (WILDAF). <http://www.ngocswafrica.org>



**The African Women's
Development and
Communication Network**

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Crystal Simeoni, Responsable du Plaidoyer, FEMNET
advocacy@femnet.or.ke

Site Web: <http://www.femnet.org>

Twitter: [@FEMNETProg](https://twitter.com/FEMNETProg)

WITH APPRECIATION:



**Suivez/Engagez-
vous en ligne en
utilisant le hashtag**

#CSW62Africa

